



Assemblée générale

Distr. générale
17 mai 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 138 et 78 a) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2022

**Les océans et le droit de la mer : les océans
et le droit de la mer**

Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale

Incidences sur le budget-programme du projet de décision A/76/L.46

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Kavoy Anthony **Ashley** (Jamaïque)

1. À ses 18^e et 19^e séances, les 12 et 17 mai 2022, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/76/24](#)) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de décision A/76/L.46 et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/76/7/Add.40](#)). Les déclarations et observations faites au cours des débats tenus en présentiel sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
2. À sa 19^e séance, le 17 mai, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/76/L.30](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par la représentante du Ghana. À la même séance, elle a adopté le projet de décision [A/C.5/76/L.30](#) sans le mettre aux voix (voir par. 3).

¹ [A/C.5/76/SR.18](#) et [A/C.5/76/SR.19](#).



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de décision [A/76/L.46](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 1 003 000 dollars des États-Unis seront nécessaires en 2022, ce montant se répartissant comme suit : 894 700 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 58 100 dollars au titre du chapitre 28 (Communication globale), 27 200 dollars au titre du chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) et 23 000 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2022, ainsi qu'un montant de 107 400 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

¹ [A/C.5/76/24](#).